

COMMUNE  
SAINT-REMY EN L'EAU

22 Bis rue de la Mairie  
60130 SAINT-REMY EN L'EAU

014/2025

## ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy en l'Eau.

*VU* Les articles L2211-1, L2212-1, L2213-1 et L2213-2 du code des Collectivités Territoriales,

*VU* Les articles R411.18 et R411.19 du Code de la route,

*VU* la demande en date du lundi 13 juin 2025 de l'entreprise COLAS, souhaitant un arrêté de circulation et de stationnement.

Pour la réalisation des travaux prévu dans la commune sur les rues suivantes à partir du 23/06/2025 jusqu'au 24/06/2025 :

- Ferme / route de la Malborgne
- Rue de la Malborgne
- Route de Rotibequet

**CONSIDERANT** qu'il incombe à l'autorité municipal de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon déroulement des travaux et à prévenir tout accident pendant la période des travaux.

### ARRETONS :

**Article 1 :** La route sera barrée et la circulation interdite à la ferme / route de la Malborgne, Rue de la Malborgne et la Route de Rotibequet à partir du 23 juin 2025 au 24 juin 2025 inclus.

**Article 2 :** Pendant la même période, la circulation sera déviée, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise COLAS.

**Article 3 :** Stationnement interdit aux abords du chantier pendant toute la durée des travaux.

**Article 4 :** Sont seuls exceptés des dispositions de l'article 1 et 2 uniquement les véhicules de « Secours, médecin, pompier, ambulance et gendarmerie ».

**Article 5 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et réglementation en vigueur.

**Article 6 :** L'obtention du présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de demander toute autre autorisation ou de procéder à toute autre formalité prévue par les lois et règlements.

### Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Saint-Just-En-Chaussée
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Saint-Just-En-Chaussée
- L'Entreprise COLAS

**Fait à SAINT-REMY EN L'EAU**  
**Le 13 juin 2025**

**Le Maire,**  
**Pascal THEOPHILE**

